Être juré.

1) Comprendre le rôle du juré.

A/ Devenir juré suppose le respect de nombreuses conditions :
_être de nationalité française, avoir au moins 23 ans et savoir lire et écrire le français ;
_être tiré au sort sur les listes électorales (et il est impossible de refuser) ;
_être formé à la mission avant le procès ;
_ne pas être frappé d'incapacité (condamnation antérieure ou incapacité civile) ;
_ne pas être concerné par un cas d'incompatibilité tel que : magistrat, policier, gendarme, parent de l'accusé ou de son avocat, membre du gouvernement ou de parlement.

B/ Un juré doit respecter de nombreux principes :
_être attentif et rigoureux ;
_être honnête vis-à-vis des parties au procès ;
_respecter la présomption d'innocence de l'accusé ;
_ne pas se laisser influencer par ses sentiments ;
_juger selon sa conscience et son intime conviction ;
_être impartial ;
_conserver le secret des délibérations.

2) Débat sur la réforme des cours d'assises.

A/ La réforme des cours d'assises change radicalement plusieurs éléments du procès :
_il n'y a plus de jury populaire en première instance, dans de nouvelles cours criminels ;
_ce sont cinq magistrats professionnels qui jugent les crimes paris de 15 à 20 de réclusion, notamment les viols et les vols à main armée ;
_les cours d'assises continuent de juger les crimes paisibles de peines plus lourds ou commis en cas de récidive et l'ensemble des crimes jugés en appel.

B/ De nombreux arguments s'opposent en faveur de cette réforme ou contre cette réforme.

Les partisans de la réforme affirment que la cour d'assises est dépassée car :
_les débats oraux sont inutiles ;
_les jurés manquent d'expertise ;
_la notion d'intime conviction n'a pas de sens face en développement de la police scientifique ;

_il est nécessaire de raccourcir les délais de jugement puisque les tribunaux sont engorgés.

Par contre, les adversaires de la réforme mettent en avant les points suivants :
_il existe un risque d'éloigner les citoyens de la justice, voire de provoquer le rejet ;
_les jurés sont les plus aptes à juger les affaires criminelles car ils sont ancrés dans le réel ;
_la justice étant rendre au nom du peuple français, il est absurde d'éloigner les Français de la justice ;
_la réforme risque d'aggraver la rupture entre le peuple et l'institution judiciaire.